



Novembre 2022 – Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de sa séance du 7 novembre 2022, le Conseil municipal a adjugé les travaux relatifs aux installations électriques du Théâtre du Crochetan à l'entreprise GRAU Electricité SA.
- Lors de sa séance du 7 novembre 2022 et dans le cadre de la stratégie numérique 2021-2024, le Conseil municipal a adjugé le renouvellement du contrat 2023 pour la fourniture de services applicatifs à la société T2i.
- Lors de sa séance du 7 novembre 2022 et dans le cadre de la stratégie numérique 2021-2024, le Conseil municipal a adjugé la migration de l'ERP d'Xpert vers Citizen à la société T2i.
- Lors de sa séance du 14 novembre 2022, le Conseil municipal a décidé que "La Médiathèque" fermerait ses portes le 19 décembre 2022, pour plusieurs mois, afin de permettre la réalisation d'importants travaux et le développement du pôle culturel "Casa Nova".
- Lors de sa séance du 14 novembre 2022, le Conseil municipal a décidé de mandater la société MD Consult SA afin de retenir la meilleure proposition d'assurance "global chantier" (assurance construction + RC maître d'ouvrage), dans le cadre du projet "Mabillon V".
- Lors de sa séance du 14 novembre 2022, le Conseil municipal a adjugé, dans le cadre du projet de réaménagement de la Vièze, le mandat de travaux géométriques au bureau de géomètres Jean-Michel VUADENS SA.
- Lors de sa séance du 21 novembre 2022 et dans le cadre du projet de construction des infrastructures scolaires, UAPE et sportives du "Mabillon V", le Conseil municipal a adjugé le mandat pour le CFC 112 "démolition" à l'entreprise MICHEL Démolitions SA.
- Lors de sa séance du 21 novembre 2022 et dans le cadre du projet de construction des infrastructures scolaires, UAPE et sportives du "Mabillon V", le Conseil municipal a décidé d'adjuger le mandat pour l'aménagement des espaces publics et du préau au bureau d'architectes paysagistes et urbanistes L'Atelier du Paysage.

- Lors de sa séance du 21 novembre 2022 et avec les Communes partenaires ainsi que le site chimique, le Conseil municipal a accepté de lancer la deuxième phase du projet "FuturoSTEP".
- Lors de sa séance du 21 novembre 2022, le Conseil municipal a nommé, en remplacement de Mme Noémie RIME, Mme Michaela JAQUET, comme membre au sein de la Commission municipale permanente "Bureau Electoral II", pour la fin de la période administrative 2021-2024.
- Lors de sa séance du 21 novembre 2022, le Conseil municipal a délivré à M. Bruno RIBEIRO TEIXEIRA une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, la discothèque-bar "L'AFTER CLUB".
- Lors de sa séance du 21 novembre 2022, le Conseil municipal a délivré à M. Didier TORELLO une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le bar "LE NEED'S".
- Lors de sa séance du 28 novembre 2022 et dans le cadre du projet de construction des infrastructures scolaires, UAPE et sportives du "Mabillon V", le Conseil municipal a décidé d'adjuger le mandat pour les CFC 17 "Travaux spéciaux de génie-civil" et CFC 201 "Fouilles en pleine masse" à l'entreprise RAYMOND RITHNER SA.
- Lors de sa séance du 28 novembre 2022 et dans le cadre de la réfection des locaux au Stade Philippe-Pottier, le Conseil municipal a décidé d'adjuger les travaux concernant le CFC 244 installation ventilation à l'entreprise DUPASQUIER & RUGA SA.
- Lors de sa séance du 28 novembre 2022 et dans le cadre de la réfection des locaux au Stade Philippe-Pottier, le Conseil municipal a décidé d'adjuger les travaux concernant le CFC 250 installations sanitaires à l'entreprise DUPASQUIER & RUGA SA.
- Lors de sa séance du 28 novembre 2022, le Conseil municipal a décidé d'adjuger la commande d'une nacelle automotrice, dans le cadre de la transformation de la salle de la Gare, à l'entreprise MONTAURUS Sàrl (Airnace).
- Lors de sa séance du 28 novembre 2022, le Conseil municipal a octroyé une concession de taxi de type "B", sur le territoire communal de Monthey, à M. Alexandre DESTRAZ et ce, dès le 1^{er} janvier 2023.
- Lors de sa séance du 28 novembre 2022, le Conseil municipal a délivré à Mme Aurélie BERTHIN, une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le restaurant "TOP GRILL".
- Lors de sa séance du 28 novembre 2022, le Conseil municipal a délivré à Mme Gaetana BONGIORNO une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le commerce Take-Away "DELIZIOSA SICILIA".

Etabli et publié le 13 décembre 2022